

ÉDITIONS
LOISIRS
ET PÉDAGOGIE
apprendre

—
Christelle Hayoz
Nicolas Lanthemann
Gianpaolo Patelli
Gallus Grossrieder

APPRENDRE ET ENSEIGNER EN ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

REPÈRES DIDACTIQUES POUR
UNE APPROCHE PAR COMPÉTENCES

Réalisé dans le cadre du projet « LELEPS : Lernen
und Lehren en éducation physique et sportive »

2 Le système sportif et l'éducation physique et sportive en Suisse

Pius Disler et Grégory Quin

L'ambition de ce chapitre est de présenter les différentes interactions que le sport comme phénomène social (loisir, marché, compétition, etc.) entretient avec l'éducation physique et sportive (EPS). Il s'agit notamment de questionner la place du sport dans le débat public et d'interroger les dimensions plus commerciales et hygiéniques du sport à l'école, mais aussi de comprendre les effets à long terme que peut engendrer l'EPS tout au long de la vie. Il s'agit aussi d'indiquer les pistes potentiellement propices à l'essor d'échanges entre les institutions publiques, privées non marchandes et privées marchandes.

2.1 Le sport organisé et son importance pour les structures du sport à l'école

La mise en place de structures et de services pour l'encouragement du sport relève à la fois de la compétence d'organismes privés et publics – en fonction de leurs prérogatives –, mais aussi des fédérations sportives, des associations cantonales/régionales et des clubs sportifs. De fait, la Confédération, les cantons et les communes interviennent là où l'initiative privée n'est pas suffisante. Mais aussi lorsque la participation de l'État peut contribuer à la promotion de l'activité physique, dans le respect du principe de subsidiarité, qui tend à renvoyer la responsabilité d'une action publique à la plus petite entité capable de résoudre le problème posé. Ce principe s'applique en particulier à la formation dans le sport, aux activités du sport populaire et aux infrastructures pour le sport de compétition (Kempf et Lichtsteiner, 2017). La situation peut devenir particulièrement problématique pour les infrastructures sportives. En effet, compte tenu de la situation financière de certains cantons et/ou communes, la construction de nouvelles installations sportives et l'entretien des installations existantes sont souvent reportés, quand ces projets ne sont pas tout simplement abandonnés. Les conséquences de cette situation sont nombreuses, mais touchent notamment les utilisateurs «informels»¹, qui pourraient se retrouver exclus à moyen ou à long terme et donc privés de possibilités d'activités physiques.

Dans ce contexte, l'Office fédéral du sport (OFSP) joue un rôle important de stimulation de la vie sportive et d'encouragement du mouvement sous toutes ses formes. Avec la réalisation de centres nationaux (Macolin et Tenero) et, plus récemment, avec les discussions autour d'un centre national de sports de neige ou encore l'amélioration correspondante des conditions-cadres pour la réalisation de camps sportifs scolaires, de nouvelles impulsions peuvent être créées pour la pratique.

L'idée qu'à l'avenir, les installations sportives publiques pourraient également être mises à disposition gratuitement pour l'ensemble des citoyen-ne-s – en dehors

de l'appartenance à une société sportive –, exige de repenser la manière dont les infrastructures sportives sont imaginées, planifiées, financées, entretenues et utilisées. Ces nouvelles modalités de pratiques sont alors un défi majeur, car elles échappent au moins partiellement à une gouvernance centralisée. Force est pourtant de constater que les dernières enquêtes sur la pratique sportive des Suisses-ses soulignent que les activités au plus fort potentiel de croissance sont celles du « combiné helvétique »: randonnée pédestre, cyclisme, natation et ski (Lamprecht *et al.*, 2020).

Rôle et influence de l'Office fédéral du sport (OFSP)

Avec une offre toujours plus riche, les programmes de promotion du sport populaire contribuent de manière significative à la valorisation d'un mode de vie actif et d'une certaine qualité de vie. En tant qu'office fédéral en charge des questions sportives, l'OFSP possède la mission de promouvoir le sport auprès de l'ensemble de la population. Pour réaliser cet objectif, l'OFSP dispose notamment des programmes « Jeunesse+Sport » (J+S) et « Sport des adultes Suisse » (ESA). En outre, l'OFSP participe à la formation de coordinateurs sportifs/coordinatrices sportives et d'enseignant-e-s d'EPS dans le cadre de la Haute école fédérale de sport de Macolin (HEFSM). L'OFSP promeut le sport populaire en Suisse en partenariat avec les cantons, les communes, les organisations sportives, mais aussi en collaboration avec d'autres offices fédéraux. Il existe des instruments de soutien au « sport scolaire facultatif » (SSF) (ce dernier a été fondé au moment de la mise en place des premières lois sur l'encouragement de la gymnastique et du sport dans les années 1970) (Quin, 2014), qui sont régulièrement utilisés à la fois pour la promotion des camps scolaires, mais aussi pour des cours de « sport scolaire facultatif » dans les écoles. D'emblée, ces cours SSF ont été cofinancés par J+S avec l'ambition de créer des ponts vers les associations sportives locales. Si les échanges entre les organisations du sport extrascolaire et les écoles continuent à s'intensifier à l'avenir, de nouvelles et précieuses occasions se présenteront pour le sport à l'école et son développement.

Grâce à cette coopération, le sport à l'école pourrait de plus en plus bénéficier des développements des sports extrascolaires et de leurs champs d'action. En échange d'un travail avec les fédérations sportives, de précieux contenus pédagogiques et didactiques pourraient alors être intégrés dans l'EPS. Ces influences réciproques sont déjà en cours dans les disciplines sportives où les institutions faitières promeuvent les échanges entre les entraîneurs, les moniteurs-trices et les enseignant-e-s d'EPS, voire avec les hautes écoles.

Rôle et influence de Swiss Olympic (SO)

Fondé sur les reliquats de l'ancien Comité olympique suisse (COS) et de l'ancienne Association nationale d'éducation physique (ANEP), Swiss Olympic (SO), de par ses statuts, possède principalement un rôle de soutien pour le sport de compétition, notamment à travers la mise en place de délégations qui défendent la Suisse lors des différentes éditions des Jeux olympiques et des compétitions polysportives internationales (Jeux olympiques de la jeunesse, Jeux européens, etc.). Outre l'OFSP, SO promeut également les intérêts du sport populaire. SO soutient également les fédérations dans leurs projets de développement et de mise en œuvre de stratégies spécifiques au sport populaire et encourage, dans ce cadre, la coopération entre les différents partenaires de la scène sportive suisse. SO veille ainsi à ce que la question de la promotion du sport populaire soit intégrée dans les programmes de formation et de perfectionnement des différentes associations, ainsi que des organisations

cantoniales ou des clubs sportifs et travaille à cette fin en étroite collaboration avec les institutions de formation. En outre, SO s'engage aussi à promouvoir le bénévolat dans le sport.

Par ailleurs, depuis 2017, SO s'est substitué à l'OFSPPO en reprenant la gestion du programme «L'école bouge». Pour cette mission, l'institution collabore avec Promotion santé suisse et possède les soutiens de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS). Ces acteurs s'engagent ainsi pour une coopération à long terme, destinée à ancrer durablement le projet «L'école bouge» dans le paysage scolaire helvétique (3, «L'EPS dans le contexte d'une école qui encourage l'activité physique»).

Rôle et influence des organisations fédérales, régionales et locales sur le sport à l'école

Les fédérations sportives

Les fédérations sportives nationales sont avant tout responsables de la promotion de leur discipline sportive. Parfois, elles peuvent en rassembler plusieurs, comme c'est le cas pour la Fédération suisse de gymnastique ou le Sport Union à l'échelle nationale. Pour accomplir leur mission, les responsables de ces organisations analysent les tendances techniques et plus idéologiques dans leur sport, mais cherchent aussi à comprendre les transformations des goûts et des intérêts de leurs membres. Surtout, il faut souligner que la plupart des programmes de ces institutions destinés à élargir leur nombre de membres passent par la mise en avant d'une offre de «sport pour tous».

Dans le cadre du soutien que ces fédérations assurent pour leurs associations cantonales et leurs sociétés sportives affiliées, différentes pistes sont régulièrement suivies. Elles vont de l'encouragement à des formes novatrices de pratique, à l'appui pour l'obtention de subsides et jusqu'au soutien pour les formations initiales et continues sur des thèmes comme *le bénévolat, le management de société et la promotion des femmes dans les comités de fédérations et de clubs sportifs*.

Dans un souci de rassemblement plus large des compétences, ces organisations favorisent également les collaborations avec la formation des enseignant-e-s d'EPS pour la recherche d'athlètes talentueux et la mise sur pied de nouvelles offres de pratiques. En outre, dans le cadre de la formation sportive des jeunes, la réflexion sur le sport de compétition s'étend également au sport à l'école en réunissant les responsables techniques des fédérations sportives, des enseignant-e-s d'EPS et d'anciens responsables de discipline sportive chez J+S. Différentes fédérations essaient ainsi de placer leurs intérêts dans les écoles (www.swimsports.ch, www.snowsports.ch, etc.) et d'intensifier cette coopération.

Dans ce cadre, d'autres possibilités de mise en réseau se présentent pour le sport à l'école. Une densification de la coopération entre ces deux mondes, soutenue par l'OFSPPO, ne manquera pas d'avoir un effet positif sur le sport, en facilitant l'accès et les transferts de compétences.

Les structures régionales et/ou cantonales et les sociétés sportives locales

De fait, les rôles et les influences des organisations régionales et/ou cantonales sont largement dépendants des politiques mises en place par leurs fédérations faitières et des autorités cantonales. Surtout dans diverses disciplines sportives populaires comptant beaucoup de membres (p. ex. le football), les associations cantonales

peuvent développer des stratégies plus autonomes. Si elles peuvent concerner les différentes filières de formation vers le haut niveau, comme autour des Team (Genève, Valais, Argovie, etc.) dans le football, ces politiques ont des effets réels et souvent plus tangibles sur la pratique populaire. En outre, il faut souligner que l'échelle la plus pertinente pour les écoles en Suisse est les cantons; les associations cantonales ont incontestablement un rôle primordial dans la création de ponts entre système sportif et système scolaire.

Au niveau local, les clubs sportifs occupent la position la plus importante dans le système sportif helvétique (Lamprecht *et al.*, 2012). Ils sont les structures qui font réellement la promotion du sport auprès de la population et qui contribuent à l'essor de la pratique, en créant des offres ciblées pour tous les âges et tous les besoins, mais aussi en coopérant avec les écoles et en fournissant des personnes de contact. Ainsi, ce sont à l'initiative des sociétés sportives locales que peuvent naître les structures de «sport-études», vectrices de détection et de formation des meilleurs athlètes de demain, mais aussi outils de promotion de la pratique sportive auprès du grand public.

Si les structures cantonales et/ou régionales doivent interagir étroitement avec les services des sports des différents cantons, les clubs dépendent pour leur part des communes. Force est alors de souligner que celles-ci reconnaissent de plus en plus les possibilités de coopération avec les prestataires privés d'activités physiques et sportives notamment autour du lancement des programmes comme, par exemple, les *Open Sunday*² (ou «Dimanches ouverts», durant lesquels les salles de sport de la commune concernée sont à disposition).

2.2 Quelques enjeux du mouvement et du sport de l'école obligatoire à l'Université

Sport et EPS à l'école obligatoire

Fondé sur une loi fédérale, l'enseignement de l'EPS à l'école obligatoire doit proposer trois périodes (leçons) hebdomadaires. Le contenu s'appuie sur les plans d'études respectifs des régions linguistiques, qui visent à promouvoir non seulement les compétences spécifiques à la discipline, mais aussi les capacités transversales. La formation de compétences sportives spécifiques et les capacités transversales sont désormais plus fortement valorisées.

Pour promouvoir les compétences spécifiques et les capacités transversales, l'enthousiasme pour les sports de plein air par exemple peut être renforcé et soutenu par des projets scolaires, financés par des subventions publiques. Cela permet, dans le cadre de l'accroissement continu de la part de la population vivant en ville, aux enfants et aux jeunes de découvrir d'autres paysages, de la forêt à la montagne avec ou sans neige.

Ces problématiques se retrouvent également autour de l'organisation des camps sportifs scolaires, dont une très grande partie sont des camps de sports d'hiver dont l'avenir est désormais menacé par le rappel récent de la gratuité de l'école, à la suite de l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 (Arrêt du 7 décembre 2017). Si certains cantons discutent de l'utilité pédagogique de ces camps, les démarches entreprises jusqu'au sein du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) montrent bien que ces semaines de formation externes participent à la formation à la fois motrice et culturelle des jeunes, mais qu'ils sont aussi des vecteurs d'apprentissages transversaux.

En outre, des projets tels que «L'école bouge» encouragent une plus grande activité physique à l'école et attirent l'attention sur les bénéfices de l'apprentissage en mouvement. Cet outil permet de créer davantage d'équilibre entre les temps de mouvement et les temps d'apprentissage cognitif à l'école (3, «L'EPS dans le contexte d'une école qui encourage l'activité physique»).

Sport et EPS dans les gymnases, les écoles professionnelles et dans les hautes écoles

Dans un système où l'école possède avant tout une base légale cantonale (Criblez, 2007) mais que les prescriptions pour l'EPS sont fédérales, les gymnases (collèges), les écoles professionnelles et les hautes écoles sont dans une situation parfois paradoxale. En effet, ces trois types d'institutions échappent encore aux prescriptions issues des harmonisations consécutives à la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (2006) (PER et Lehrplan 21), alors qu'auparavant déjà les contenus de la loi fédérale sur l'encouragement de la gymnastique et du sport (amendée régulièrement depuis sa première édition en 1972) ne s'appliquaient pas avec les mêmes cadres pour l'école obligatoire et le postobligatoire.

Les gymnases souhaitent adopter le cadre des cours et des activités d'EPS que l'on retrouve dans les écoles obligatoires, bien que le nombre d'élèves soit en augmentation au niveau gymnasial. Compte tenu de l'âge et de l'indépendance croissante des élèves au gymnase, des collaborations avec des structures sportives locales et cantonales sont recommandées afin de faciliter le passage de l'EPS aux activités sportives extrascolaires. En effet, après la fin de la scolarité obligatoire, les abandons de la pratique sportive extrascolaire sont plus fréquents, soit sous la pression des résultats scolaires qui deviennent toujours plus décisifs soit par la concurrence accrue avec d'autres formes de pratiques culturelles, dans un moment où la tutelle parentale devient moins prégnante (Lamprecht *et al.*, 2015).

Dans les écoles professionnelles, l'enjeu est semblable à celui des gymnases et le mouvement doit être encore davantage promu pour les élèves, à la fois par l'organisation d'un nombre d'heures d'EPS correspondant aux prescriptions fédérales mais aussi par l'élaboration de contenus adaptés aux besoins futurs des apprenant-e-s. En effet, dans la formation professionnelle, la part d'apprenant-e-s concernée par un emploi futur où la composante corporelle sera importante est supérieure à celle des élèves des gymnases. Cependant, cette prise en compte de la dimension corporelle dans les métiers exigeants sur le plan physique à la fois en termes de sensibilisation à un mouvement juste, d'éléments liés à la posture ou de santé active est encore loin d'être une réalité, au-delà de certaines déclarations d'intention. L'EPS reste un domaine peu soutenu dans les écoles professionnelles et nombre d'entre elles ne sont pas en mesure de respecter les trois heures obligatoires par semaine (Lamprecht *et al.*, 2015).

En outre, si les *apprentissages* sont pilotés à l'échelle fédérale depuis 2000, il appartient encore aux cantons et aux communes de mettre en place, en partenariat avec les milieux économiques, les conditions adéquates pour permettre aux athlètes de haut niveau en formation de trouver de bonnes solutions pour cumuler entraînements et formation professionnelle. En effet, si les structures scolaires commencent à exercer une mue vers une meilleure organisation des «sports-études», le monde de l'entreprise peine encore à offrir des conditions suffisamment flexibles pour permettre à toutes et à tous de poursuivre leurs ambitions sportives.

Dans les hautes écoles, la situation est encore différente, puisque les étudiant-e-s sont engagés pour construire une carrière professionnelle plus explicite.

Souvent inspirées des modèles anglo-saxons et surtout américains, les hautes écoles de Suisse ont largement misé sur le sport pour se positionner dans le paysage national et international des formations, mais aussi pour ancrer la promotion de la santé dans le profil tertiaire. Toutefois, les problématiques des hautes écoles sont bien souvent comparables aux précédents moments de la formation, avec une sous-dotation chronique en infrastructures sportives. Au sujet des athlètes de haut niveau, les hautes écoles ont encore des progrès à faire, à la fois en matière de flexibilisation de leurs cursus d'études et en termes de reconnaissance des compétences acquises dans le cadre de la pratique sportive (p. ex. en matière d'engagement technique et administratif).

2.3 Promouvoir le mouvement tout au long de la vie

À l'instar de ce qui est proposé en formation scolaire et professionnelle, force est de constater que les entreprises considèrent de plus en plus l'exercice régulier et les activités sportives comme un outil d'entretien et d'amélioration de la santé, du bien-être et même de la *performance* dans la vie sociale.

Les activités physiques et sportives sont ainsi perçues comme des moyens de créer une valeur ajoutée pour l'entreprise et ses employé·e·s. De fait, de plus en plus de firmes s'engagent à promouvoir les activités physiques et sportives sur le lieu de travail, et elles considèrent même leur engagement envers le sport comme faisant partie de leur responsabilité sociale.

Ainsi, les entreprises créent des conditions-cadres appropriées pour le sport et l'exercice dans la vie professionnelle quotidienne (installation de douches, adaptations des emplois du temps, offres spécifiques auprès de partenaires), éventuellement soutenues par des fonds des caisses d'assurance maladie. L'organisation de journées où les salarié·e·s sont encouragés à venir travailler sans utiliser de véhicule motorisé vont également dans le sens de la promotion de modes de vie plus actifs, où le mouvement occupe une place croissante. Ces mesures peuvent également être soutenues par la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (SUVA: Schweizerische Unfallversicherung) ou le Bureau de prévention des accidents (BPA) dans l'idée d'une promotion plus explicite de la santé.

Dans un contexte de vieillissement de la population, en outre la question du maintien – ou même du développement – de l'activité physique tout au long de la vie est un enjeu contemporain majeur. Ici le questionnement concernera principalement les personnes âgées (de plus de 65 ans), étant entendu qu'à l'âge adulte des mesures de promotion de l'activité devront également être mises en avant et soutenues, notamment auprès des femmes, dont l'activité est souvent inférieure à celle des hommes (Lamprecht *et al.*, 2020). Si l'écart femme-homme est identifiable à tous les âges, la grossesse reste encore un moment où l'activité diminue fortement pour les femmes, souvent sans que celles-ci retrouvent le même niveau d'engagement ensuite, et des mesures devraient être prises pour contrecarrer ces limitations.

Si la part des personnes âgées de plus de 65 ans atteint désormais plus de 20% de la population résidant en Suisse (pour une valeur absolue de plus de 1 500 000 individus) (Office fédéral de la statistique [OFS], 2018), l'accroissement inévitable de ces chiffres durant les prochaines années va imposer des contraintes économiques et sociales fortes sur un système de santé déjà largement sous pression. À la lumière de ces chiffres, il apparaît fondamental de penser au vieillissement dans les meilleures conditions de santé possibles et l'activité physique semble être un outil décisif pour assurer le mouvement jusqu'à un âge avancé.

De fait, pour que le vieillissement de la population ne soit pas un obstacle au bien-être et à la cohésion sociale de notre pays et ne pèse pas trop lourdement sur les finances publiques ou les caisses d'assurance maladie, il est important que les autorités politiques à tous les niveaux (fédéral, cantonal et communal) et la société civile adoptent des programmes concrets qui favorisent un vieillissement actif, fondé sur la promotion d'une bonne santé, sur l'entretien du lien social autour des personnes âgées et sur leur sécurité physique. Dans ce cadre, la culture sportive a également un rôle important à jouer, car les études le montrent régulièrement depuis plusieurs décennies. En effet, l'activité physique est un facteur clé du prolongement d'une bonne santé et d'une vraie autonomie au-delà de l'entrée dans le quatrième âge. Si le programme J+S est un modèle avec de nombreuses tentatives d'autres pays de s'en inspirer pour favoriser la pratique sportive auprès des plus jeunes, la Suisse aurait à gagner à penser la mise sur pied d'un programme national de promotion de l'activité physique auprès des personnes âgées.

2.4 L'*e-sport*, un support pour le mouvement à l'école ?

Le terme *e-sport* (pour *sport électronique*) désigne aujourd'hui la compétition sportive entre plusieurs personnes sur la base de jeux vidéo. En règle générale, la compétition se déroule à l'aide d'un mode multijoueur et se joue aussi bien sur des ordinateurs que sur des consoles de jeux. Les compétiteurs sont encore appelés des «*e-athlètes*». Les compétitions sont, elles, organisées au niveau individuel ou par équipe. En plus de maîtriser le jeu informatique proprement dit, les joueurs ont besoin de *diverses habiletés motrices* et de capacités mentales pour réussir en compétition, à l'image de ce que l'on retrouve dans les disciplines *traditionnelles*. Ce sont pourtant surtout les différences entre le *sport* et l'*e-sport* qui semblent encore dominer les débats à l'heure actuelle en Suisse.

En effet, l'Office fédéral du sport précise ainsi son positionnement, dans une déclaration sur la culture *e-sport*, datée du printemps 2019 (Office fédéral du sport OFSPO, 2019) :

«Du point de vue du gouvernement fédéral dans sa forme actuelle, le sport électronique n'est pas un sport au sens de la promotion du sport. Telle est la conclusion d'un rapport de l'Office fédéral du sport OFSPO. (...) Le sport électronique n'est pas comparable au sport conventionnel, car aucune expérience primaire en contact direct avec les autres êtres humains et l'environnement n'est possible, mais l'expérience se déroule dans un espace virtuel. Les jeux de sports électroniques, qui se caractérisent souvent par la violence, ne remplissent pas les conditions requises pour la protection des enfants et des jeunes. L'*e-sport* est une culture du jeu et ne contribue guère à soutenir les activités sportives et de mouvement des gens. C'est pourquoi l'OFSPO ne considère pas le sport électronique sous sa forme actuelle comme un sport au sens traditionnel du terme et ne peut donc pas bénéficier de subventions conformément aux dispositions légales applicables en matière de promotion du sport.»

Pour autant, la présentation de l'*e-sport* part du principe que les aspects moteurs spécifiques de coordination peuvent être comparés à l'activité sportive traditionnelle. Pour le joueur, les habiletés motrices sont principalement la coordination main-œil, la vitesse de réaction, la différenciation et l'endurance (axée sur la concentration). En outre, l'orientation spatiale théorique, l'aperçu du jeu, la compréhension du jeu, l'orientation tactique, la prévoyance ou la latéralisation font partie des exigences plus cognitives.

Dans les faits, l'*e-sport* n'est reconnu comme sport que dans quelques pays (p. ex. USA, Brésil, Chine, France) par les associations faitières du sport. À l'instar de l'OFSPPO, le comité national olympique allemand ne classe pas non plus le sport électronique parmi les sports reconnus et donc susceptibles de recevoir des subventions.

Dans la littérature abordant le phénomène sport, il n'y a pas encore véritablement d'enquêtes ou de réflexions sur les fondements théoriques pour cette nouvelle composante du mouvement. En Suisse, le 26 octobre 2018, dans le Téléjournal de la RTS, pour la première fois, une tentative d'*e-sport* a été signalée dans les cours d'EPS à l'école primaire. Cependant, cette expérience n'est fondée que sur des opinions de novices, sur aucune déclaration scientifique et ne possède pas encore de suites véritables. De fait, il n'est pas certain que le sport électronique puisse se substituer à une véritable activité sportive, car il ne mobilise pas de coordinations de l'ensemble du corps, mais plutôt d'une manière partielle certaines des capacités de coordination mentionnées préalablement. En outre, les événements et les supports de l'*e-sport* ont souvent des contenus favorisant, parfois appelant, la violence, ce qui ne correspond pas aux visées disciplinaires ou transversales de l'école.

Au moment de conclure ce chapitre, plusieurs questions restent en suspens autour des significations de l'*e-sport* pour le sport à l'école:

-
- Quels peuvent être les effets de l'introduction des nouveaux gadgets (*smart watches, geocaching, white risk learning, virtual moving, etc.*) pour les transformations à venir de l'EPS sportive?
-
- À quel niveau se déroule la discussion sur la substitution du sport par le sport électronique et comment le sport à l'école peut-il contribuer à ce que le sport électronique promeuve de véritables activités sportives et motive les sportifs inactifs à faire du sport? S'agit-il d'un objectif de l'*e-sport*?
-
- L'éducation sportive dans les clubs et les écoles sera-t-elle en mesure d'utiliser la nouvelle manière *virtuelle* de faire du sport pour que les *e-athlètes* (de haut niveau ou non) puissent trouver de l'intérêt au sport réel ou traditionnel?
-
- Quel est l'effet neuropsychologique du sport électronique par rapport au sport traditionnel?
-
- Quels changements le sport informel subit-il en ce qui concerne les installations sportives, le contexte social du sport et le moment choisi pour faire du sport dans la vie quotidienne, et comment ces développements affecteront-ils le sport structuré et l'EPS dans les écoles du futur?
-



Résumé

- Il est important de penser à favoriser l'activité physique tout au long de la vie et cette promotion doit être le résultat d'un engagement conjoint des autorités politiques, des organisations sportives, mais aussi des acteurs de la sphère privée.
- En tant qu'office fédéral de tutelle, l'Office fédéral du sport (OFSP) s'engage dans la promotion du sport populaire avec des programmes tels que Jeunesse+Sport (J+S) et Sport pour adultes (ESA).
- Afin de promouvoir le sport populaire à long terme, une plus grande coopération entre les écoles et le mouvement sportif est nécessaire.
- Pour promouvoir le sport de haut niveau, des programmes doivent être développés pour assurer la compatibilité entre les exigences de l'institution scolaire et le mouvement sportif public.
- L'activité physique régulière sur le lieu de travail est une mesure appropriée pour promouvoir l'efficacité et la santé des employés.
- Dans un contexte de vieillissement de la population, la promotion d'un mode de vie actif et d'une activité physique régulière doit permettre d'assurer à la fois le bien-être des personnes âgées et la cohésion sociale, sans peser trop lourdement sur les finances publiques ou les caisses d'assurance maladie.
- Du point de vue du gouvernement fédéral, l'*e-sport* ne constitue pas actuellement une forme de sport au sens de la promotion du sport, et des subventions ne sont donc pas encore possibles. Ce faisant, il est encore trop tôt pour évaluer l'impact du sport électronique sur le sport à l'école.